

BULLETIN MUNICIPAL - N° 58 - SEPTEMBRE 2021



VENOY



INFOS



Mariages

- Mélanie **CHAPON** et Aurélien **BENOIT**
le 24 juillet 2021.
- Marie **BONNERIC** et Maxime **ROLANT**
le 31 juillet 2021.
- Gaëlle **BRETON** et Benjamin **PY**
le 31 juillet 2021.
- Elisabeth **PARACHOU** et Olivier **LEGELEUX**
le 31 juillet 2021.
- Dominique **MANSART** et Romuald **INGOLD**
le 14 août 2021.

Naisances

- Guilia **PERRIN MARIOTTI**, le 21 mars 2021
- Louis **JACQUELIN**, le 31 mars 2021
- Tiago **FRANC CAMPILHO**, le 12 mai 2021
- Nina **MAY**, le 31 mai 2021
- Taylor **GONIN**, le 26 juin 2021

Décès

- Danièle **GAJEWSKI** (née ALEXANDRE), le 4 avril 2021
- Monique **DUPRÉ** (née GEFROY), le 6 juin 2021
- Michelle **PISANO** (née VINCENT), le 27 juin 2021

LE LOTISSEMENT "LES PRÉS"

Les ventes de terrains continuent sur leurs lancées et il ne reste que treize lots à vendre. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Mairie.



JULIEN
Le plombier
ENERGIES MAÎTRISÉES

Chauffage - Sanitaire - Pompe à chaleur
Traitement de l'eau - Conseils - Dépannage

89290 VENOY - contact@julienleplombier.fr

06 84 44 56 06

RGE Qualipac

VIE PRATIQUE

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Numéro d'urgence mairie : 03 86 40 25 65

- lundi, mardi, jeudi, vendredi :
de 8 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
- mercredi et samedi : de 8 à 12 heures.

Tél. 03 86 40 20 77 - Fax 03 86 40 28 11

Courriel : mairie.venoy@orange.fr - site : mairie-venoy.fr



VIE LA JOIE, commerce multi-services et relais poste

- Horaires d'ouverture :
- lundi au vendredi : de 7 à 19 heures ;
 - le samedi et dimanche : de 7 à 12 h 30.

Les levées du courrier se font, pour le bureau de poste, les jours ouvrables à 9 heures - Tél. 03 86 32 08 47

Services de livraisons Mondial Relay et Relais Colis

LOCATIONS DE SALLES :

Salle des Joinchères

	Habitants de Venoy	Extérieurs à la commune
Pour le week-end (1 ou 2 jours)	350,00 €	800,00 €
En semaine (1 journée)	250,00 €	450,00 €
Location à but lucratif :	le week-end	1 000,00 €
	la journée supplémentaire	500,00 €
	une journée en semaine	800,00 €
Location de la petite salle : 100,00 € en semaine		
Forfait ménage : 150 €, forfait location vidéo : 50 €, forfait location sono : 50 €		

Salle des fêtes de Montallery et la Venoisienne

	Venoisienne		Montallery	
	Venoy	Extérieurs	Venoy	Extérieurs
Pour un vin d'honneur	60,00 €	80,00 €	60,00 €	80,00 €
En semaine (1 journée)	80,00 €	120,00 €	80,00 €	120,00 €
Pour le week-end (1 ou 2 jours)	140,00 €	280,00 €	120,00 €	200,00 €

S'adresser à la mairie, tél. : 03 86 40 20 77

NUMÉROS D'URGENCE :

Garde médicale (nuit, week-end, jours fériés) : 39 66

SOS Médecins : 08 20 89 00 00

Centre anti-poison : 01 40 05 48 48

Pharmacies et médecins de garde : 03 86 51 85 00



ADAVIRS (Aide aux victimes et à la réinsertion sociale)

Contact : Marie-Thérèse HUGOT-GONZALEZ : 03 86 40 35 42

ADMR - la référence du service à la personne : 03 86 40 31 08

Cabinets intervenant sur la commune

PODOLOGUES	Marie-Agnès PARRIN	03 86 40 35 57
	Jean-Philippe PARRIN	
KINÉSITHÉRAPEUTE	Sylvie CHÂTEAU-GUYOU	03 86 40 38 19
INFIRMIÈRES	Aude DAMY-MAILLET	06 73 41 43 25
	Isabelle BONNEFOND	
	Aurélien DRILLON	
	Annabelle GONZALEZ	
MÉDECIN	Dr SAUTE	03 86 52 56 17
Si d'autres cabinets interviennent sur Venoy, merci de contacter la mairie		

ENFANCE :

École maternelle : 03 86 40 30 38

École primaire : 03 86 40 20 37

Centre de Loisirs : 07 83 27 01 92 - courriel : accueil.marmousets@gmail.com

Ce bulletin est aussi le vôtre, notre prochain numéro paraîtra en **décembre 2021**. Vous pouvez nous faire parvenir vos articles avant le **15 novembre 2021**, mais aussi rejoindre notre comité de rédaction, vous serez les bienvenus. Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

C. BONNEFOND, M.-C. AUGÉ, A. DE CARVALHO, G. KLOECKNER, C. VITELLIUS, L. GABRIELLE, F. SOBKOWIAK.

Merci aux annonceurs qui ont permis de rendre ce bulletin plus attractif.

Impression : VOLUPRINT

Chères Venoisiennes, chers Venoisiens,

Voici notre bulletin communal avec quelques semaines de retard sur les dates habituelles, mais les activités de nous tous sont tellement perturbées par la crise sanitaire que la rédaction du bulletin, comme la vie communale, comme la vie de chacun d'entre vous est très modifiée.

Nous espérons tous que les conditions sanitaires vont permettre à tout le monde de reprendre une activité proche de la normale. Les bénévoles des associations font preuve d'une volonté très importante pour faire redémarrer les activités, et je les en remercie. Le 14 juillet, la Saint-Louis, le vide grenier, sont autant d'exemples positifs. Du côté des nouvelles activités, je salue l'initiative de création d'une bibliothèque cet automne. Pour les réussites de l'été, je félicite l'association les Marmousets qui a offert aux enfants un été très animé. Alors, même si le passe sanitaire peut être ressenti comme un frein, je lance un appel à tous pour participer le plus possible aux activités de la vie communale.

Pour ce qui concerne les projets communaux, toute l'équipe est mobilisée pour ne prendre du retard sur aucun dossier et j'espère pouvoir vous annoncer de bonnes nouvelles dans le prochain numéro. En attendant, les travaux de la salle la Venoisienne se poursuivent correctement et ceux de l'église commencent à se voir. Sur ce point, l'association Venoy patrimoine poursuit, avec l'aide de la municipalité, ses actions de collecte de fond à travers plusieurs opérations de mécénat.

Le dossier qui s'invite de façon contrainte dans notre mandat est l'évolution des règles d'urbanisme de plus en plus contraignantes et à l'opposé de ce que croient bon nombre d'habitants. Un article vous permettra de mieux comprendre le contexte qui s'impose à nous pour le futur et il est important que tous les propriétaires se posent les bonnes questions avant qu'il ne soit trop tard. Au rang des bonnes nouvelles, c'est la qualité des secours conjoints pompiers-Samu qui ont permis à un habitant, non seulement d'être sauvé, mais de rentrer chez lui dans un délai impressionnant. Encore toutes mes félicitations et mes encouragements à tous ceux qui s'investissent dans cette belle chaîne des secours.

A ce stade, je souhaite à chacune et chacun une bonne rentrée de septembre et vous invite à d'une part prendre soin de votre santé, mais également à vous investir dans la vie de la commune au sein de l'association de votre choix.

Christophe BONNEFOND



AGENDA

Dimanche 5	MARCHE CANI'CITOYENNE Venoy	SEPTEMBRE
	REPAS - JOURNÉE ANNIVERSAIRE Club de la Vallée du Sinotte Salle des Joinchères	
Dimanche 19	VIDE-GRENIER Amicale des Sapeurs-pompiers Bourg JOURNÉES DU PATRIMOINE Venoy	
Dimanche 3	LOTO DES MARMOUSETS Salle des Joinchères	OCTOBRE
Samedi 9	REPAS DU COMITÉ DES FÊTES DE MONTALLERY Salle des fêtes de Montallery	
Dimanche 10	BOURSE AUX LIVRES Venoy Patrimoine Salle des Joinchères	
Samedi 23	SOIRÉE "MOULES-FRITES" Venoy Animation Festivités Salle des Joinchères	
Dimanche 24	CONCERT Venoy Patrimoine Église de Venoy	
Vendredi 5	RÉUNION PUBLIQUE Salle des Joinchères	NOVEMBRE
Dimanche 7	REPAS DES SÉNIORS Salle des Joinchères	
Jeudi 11	CÉRÉMONIES DE COMMÉMORATION Commune de Venoy	
Samedi 13	REPAS DES P'TITS LOUPS DE VENOY Salle des Joinchères	
Jeudi 18	SOIRÉE VIDÉO Club de la Vallée du Sinotte Salle des Joinchères	
Dimanche 21	BOURSE AUX JOUETS DES BLEUETS Salle des Joinchères	
Samedi 27	SAINTE-BARBE DES POMPIERS Amicale des Sapeurs-pompiers Salle des Joinchères	DECEMBRE
Samedi 4	Marché de Noël APE Les Bleuets, Les P'Tits Loups et les Marmousets Pôle périscolaire	
Vendredi 17	NOËL DES P'TITS LOUPS Salle des Fêtes de Montallery	
Vendredi 24	VISITE DU PÈRE NOËL Venoy Animation Festivités	

MAIRIE DE VENOY

1 place de la Mairie
89290 VENOY
Tél. 03 86 40 20 77
Fax 03 86 40 28 11
Courriel : mairie.venoy@orange.fr
site : mairie-venoy.fr



Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi :
de 8 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
- mercredi et samedi : de 8 à 12 heures.



VIE COMMUNALE

COMMÉMORATION DES DÉPORTÉS

Le dernier dimanche d'avril est, chaque année, dédié à la célébration de la mémoire des victimes de la déportation dans les camps de concentration et d'extermination nazis lors de la Seconde Guerre mondiale. Cette journée a pour vocation de rappeler à tous ce drame historique majeur, les leçons qui s'en dégagent, pour que de tels faits ne se reproduisent plus.

Ce fut l'occasion pour la commune de remercier le Capitaine Daniel Dufour et son épouse Denise de tout le travail fourni pour entretenir les stèles et pour l'organisation des commémorations.



COMMÉMORATION DU 8 MAI

Le 8 mai 1945, les Alliés remportaient la victoire sur l'Allemagne nazie, signant ainsi la fin de la Seconde Guerre mondiale. Depuis, la date est entrée dans l'Histoire et la France met un point d'honneur à célébrer cet événement chaque année.

Cette année, la cérémonie s'est tenue au monument aux Morts du Bourg et à Bleigny-Le-Carreau.

Frédéric Petit, Christophe Bonnefond et Crescent Marault ont déposé des gerbes de fleurs sur les monuments aux Morts pour commémorer la fin de la guerre et ont ensuite remercié les pompiers et les porte-drapeaux.



TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LE HAMEAU DE MONTALLERY



La commune de Venoy a entamé les travaux d'assainissement sur le hameau de Montallery en juillet 2020 ; ceux-ci touchent à leur fin.

Cela a commencé par la construction de la station d'épuration à l'entrée du hameau.

Les rues de la Fontaine et de l'École ont été fermées en alternance afin d'effectuer les travaux d'enfouissement des réseaux.

Les branchements chez les particuliers sont en passe de finition et la réfection des enrobés a démarré.

La tranquillité des habitants de Montallery revient petit à petit.

QUI A FAIT LES TRAVAUX ?

Opure pour la partie station d'épuration ;

Suez et Colas pour la partie eau potable ;

Ada réseaux pour la partie assainissement et accès particuliers ;

Spie, Orange et le SDEY pour les travaux électriques et télécommunication ;

Colas et Mansanti pour la partie réseaux sous route et revêtement de chaussées.

Une excellente coordination entre tous les acteurs a permis de mener à son terme cette opération.



REMISE DE LA MÉDAILLE DU TRAVAIL

Ce premier avril fut l'occasion pour Philippe Maillet, Maire de 2001 à 2014 et Christophe Bonnefond de remettre la Médaille d'argent du travail à Lynda Ziegler.

Lynda s'occupe de l'entretien et de la restauration scolaire depuis 20 ans maintenant ; vous pouvez aussi l'apercevoir sur sa mobylette distribuer le courrier communal.

Nous lui souhaitons encore de longues années de travail au sein de la commune.

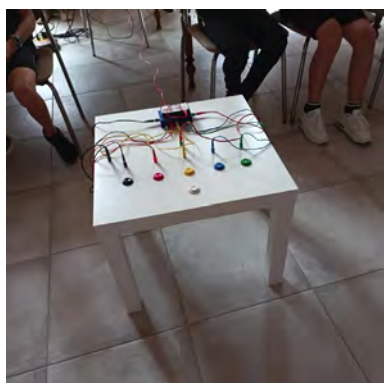


REMISE DES ATLAS AUX ÈLÈVES DE CM²

Vendredi 8 juillet, l'équipe municipale de Venoy, en présence des responsables académiques et des enseignants, ont remis un atlas aux élèves de cm2.

Les enfants nous ont fait une belle surprise avec une démonstration de vote électrotechnique. Un outil construit par eux avec les enseignants qui amènent aux choix démocratiques.

Un très beau projet informatique mis en œuvre grâce à l'engagement et à l'investissement actif des élèves, de la maitresse Mariella, de Xavier Moreau, de l'Inspection académique, de Canopé et de la municipalité.



L'ASSAINISSEMENT

Est-ce qu'on peut tout jeter au tout à l'égout ?

- L'appellation courante "tout-à-l'égout" est redoutable : elle laisse entendre que l'on peut tout évacuer dans un système d'assainissement. La réalité est très différente. Les produits toxiques (diluants, pesticides, résidus de peinture, etc.) non seulement ne sont pas épurés par la station d'épuration, mais ils sont également susceptibles d'intoxiquer les communautés d'algues et de bactéries qui la font fonctionner et donc de réduire son efficacité. Ils sont également extrêmement dangereux pour le personnel d'exploitation qui travaille dans les réseaux et peuvent être à l'origine d'accidents graves. Enfin, ils polluent les milieux aquatiques. Les mégots de cigarettes, papiers gras, ou résidus divers introduits dans les bouches d'égout s'accumulent au fond des conduites qu'ils bouchent petit à petit, provoquant des odeurs désagréables et risquant de faire déborder les réseaux en cas de pluie. Lorsqu'ils sont lessivés par un orage, ils sont rejetés, souvent sans aucun traitement et viennent polluer les milieux aquatiques.

- Les **lingettes**, comme les autres objets susceptibles de constituer des fils qui ne sont pas très rapidement solubles ou biodégradables (sacs plastiques, serviettes hygiéniques, cotons tiges, morceaux de tissus, etc.) posent de multiples problèmes : obstruction des réseaux de petit et moyen diamètre, y compris dans les immeubles, mise en panne des pompes et des organes mobiles. Au-delà des coûts induits par ces dysfonctionnements, les conséquences peuvent être importantes en termes de confort (mauvaises odeurs, impossibilité d'évacuation des effluents, débordements, etc.), d'environnement et même de santé publique (dégagement de gaz toxiques ou explosifs).

Un système d'assainissement est conçu pour recevoir uniquement des eaux usées domestiques et des eaux pluviales. Tous les autres déchets doivent être évacués avec les ordures ménagères s'ils ne sont pas toxiques, rapportés dans une déchetterie ou une filière spécialisée (par exemples pour les médicaments) dans le cas contraire. Ceci est vrai aussi bien pour les macro-polluants (ceux qui sont visibles) que pour les micropolluants, souvent plus dangereux encore pour la santé et pour l'environnement.

**je jette mes lingettes
à la poubelle
et pas dans
les toilettes**



CÉRÉMONIE DE REMISE DE MÉDAILLES AUX SECOURISTES

SAMEDI 10 JUILLET 2021

En marge des festivités organisées par la municipalité de Venoy à l'occasion du 14 juillet, le Maire, Christophe Bonnefond a voulu remercier les secouristes intervenus le samedi 19 février 2021.

Victime d'un grave accident du travail à Venoy en février 2021, Amand Cerceuil, un ouvrier agricole et viticole de 59 ans a échappé de justesse à la mort.

"C'est bien la réactivité, le savoir-faire et les efforts de chacun qui ont permis de sauver une vie" a déclaré Christophe Bonnefond. En effet, c'est toute cette chaîne de secours mise en place qui a permis de sauver la vie d'Amand Cercueil : Le personnel du CTA Codis (Centre de traitement des appels), l'équipage du Véhicule de Réanimation du SMUR, le personnel du SAMU et les Pompiers de Venoy et d'Auxerre.

Récompenses :

SDIS

- Adjudant-chef Fabrice DARLOT
- Caporal Adrien SEGUI
- Caporal Corentin BONNEFOND
- Sapeur Bruno HAMELIN
- Sergent-chef Yannick VILLEDIEU
- Sergent-chef Damien ROBIN

SAMU/SMUR

- Dr DYANI (CHA - Chef du service des Urgences adultes)
- Dr TOUIHAR (Adj. au chef du service des Urgences adultes)
- Dr ABDELJAOUAD (Médecin qui avait pris en charge le patient)
- Madame NIEL (cadre du service SAMU-SMUR-Urgences)
- Stéphane MATETEDO (ARM à la régulation médicale)
- Alexandre BERARD (Ambulancier qui est intervenu sur l'accident)
- Ludovic BUISSON (Ambulancier SMUR)
- Thierry COSTEL (Ambulancier SMUR)
- Kevin RIVIE (Ambulancier SMUR)
- Clara FRANCO (Infirmière)



TERRAIN DE JEUX ET MINI-GOLF



Nouveauté 2021, une nouvelle zone ludique vient de se créer au bourg. Elle est composée d'un mini-golf, de deux tables de ping-pong et de jeux d'enfants, en complément du terrain de pétanque. Elle se situe dans le lotissement derrière l'église.

Les services techniques municipaux ont oeuvré dans l'aménagement de cette nouvelle zone ludique.

Le mini-golf (12 trous) est ouvert et libre d'accès avec du matériel personnel.

Un partenariat avec Vie la joie est mis en place pour la location de matériel public.

La commune souhaite à toutes et tous d'y passer un agréable moment.

LES TERRAINS CONSTRUCTIBLES AUJOURD'H

La préservation des espaces naturels et agricoles est un des grands enjeux de la politique urbaine actuelle en France. En effet, la notion de développement durable implique de préserver les espaces, contrairement à la tradition de concevoir l'extension des zones bâties. En conséquence, la lutte contre l'étalement urbain est devenue un axe majeur de la pensée en matière d'élaboration de documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale et Plan Local d'Urbanisme principalement).

Ainsi, depuis une vingtaine d'années, l'Etat a entamé une série de réformes législatives dans l'optique d'accroître les obligations des communes et intercommunalités à réduire les surfaces constructibles.

QUE NOUS DIT LA LOI ?

- 1 - LA LOI SOLIDARITÉ ET RENOUVELLEMENT URBAIN (SRU) du 13 décembre 2000 est la première et la principale. Elle pose les principes fondamentaux des documents d'urbanisme et la base réglementaire à la préservation des espaces agricoles et naturels, et au renouvellement urbain de la commune par la maîtrise de son développement.
- 2 - LA LOI GRENNELLE II du 12 juillet 2010 a complété la loi SRU en lui adjoignant des dispositions qui concrétisent les obligations en matière de lutte contre l'étalement urbain et de consommation économe de l'espace.
- 3 - LA LOI ALUR du 24 mars 2014 a accru les obligations de la loi Grenelle 2 en imposant d'atteindre des objectifs chiffrés et justifiés de consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain en ce qui concerne les objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
- 4 - LA LOI DITE CLIMAT, projet de loi en cours de discussion et devant être voté d'ici décembre 2021. Cette loi porte sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets. En matière de document d'urbanisme, cette loi imposera l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN). Cela veut dire que l'extension urbaine ne sera plus possible, il faudra en priorité renouveler les zones bâties sur elles-mêmes (valorisation des logements vacants et des dents creuses). Toutefois, la loi autoriserait l'extension urbaine si celle-ci est d'une part fortement justifiée et d'autre part en imposant, avec conditions, que toute artificialisation de terrain soit compensée par la renaturation d'une parcelle équivalente en termes de superficies. Localement, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Bourgogne Franche-Comté, adopté le 26 juin 2020, prévoit d'ores et déjà des objectifs importants de luttés contre l'étalement urbain :
 - ♦ D'ici 2035, la consommation d'espaces naturels et agricoles devra avoir diminué de 50% ;
 - ♦ D'ici 2050, la consommation d'espaces naturels et agricoles devra avoir cessé : on arrive à un objectif de 0% artificialisation nette des sols.

CONCRÈTEMENT, COMMENT CELA SE TRADUIT SUR LE DÉVELOPPEMENT DE MA COMMUNE ?

La concrétisation de cette obligation va se traduire dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :

- 1 - Réduction de la consommation foncière par rapport aux années précédentes : la première étape dans la prise en compte de l'obligation de préservation des espaces naturels consiste à étudier la consommation de ceux-ci sur les dix années précédant l'élaboration du document d'urbanisme. Cela donnera un cap à atteindre car la collectivité doit s'engager sur une réduction chiffrée de cette consommation.
- 2 - Calcul du nombre de logements à créer pour évaluer le besoin de consommation foncière : celui-ci est le résultat du desserrement des ménages, de la croissance démographique précédente et à venir



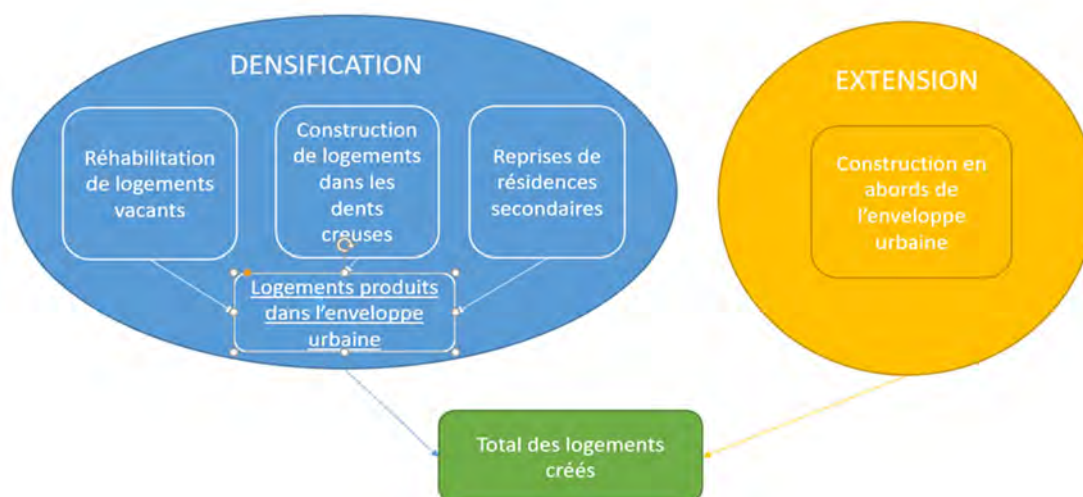
PLUI NE LE SERONT PLUS FORCÉMENT DEMAIN

3 - Une fois ce besoin mesuré, il convient de voir comment y répondre. En priorité, il faut consommer des terrains situés dans l'enveloppe urbaine, on parle alors de densification urbaine :

- La reprise des logements vacants : en fonction de la situation du parc de logements, le PLUi pourra être amené à prévoir la réoccupation de certains d'entre eux pour répondre aux besoins estimés.
- La valorisation des dents creuses : Le PLUi doit utiliser les terrains non construits situés dans l'enveloppe urbaine.
- La transformation des résidences secondaires en résidences principales : le PLUi doit prendre en considération cette évolution.



4 - A partir de ces trois éléments est donc calculé le nombre de logements qui sera réalisé en densification urbaine. Si la densification urbaine ne suffit pas à atteindre le nombre de logement à créer, le différentiel pourra être réalisé par une extension urbaine, c'est-à-dire par la création de zones ouvertes à l'urbanisation (AU) tout en veillant à la limitation de son impact par rapport aux zones naturelles et agricoles.



EN QUOI SUIS-JE CONCERNÉ(E) ?

Je suis propriétaire de terrain(s) en zone constructible (U, AU ou Agricole Constructible) : demain mon ou mes terrains peuvent devenir INCONSTRUCTIBLE(S).

La constructibilité d'un terrain n'est pas un acquis. La réglementation urbaine d'un terrain peut évoluer lors d'une révision du document d'urbanisme de ma commune.

La Communauté d'agglomération de l'auxerrois s'engage dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Ce document de planification urbaine devra répondre aux objectifs législatifs de zéro artificialisation nette. Aussi, un grand nombre de terrains constructibles aujourd'hui ne le seront plus dans les prochaines années. Cela va intensifier la pression exercée sur les logements vacants habitables ou pouvant être réhabilités.



► CLUB DE LA VALLÉE DU SINOTTE



MARDI 15 JUIN LES ADHÉRENTS DU CLUB ONT PU ASSISTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE.

Reportée plusieurs fois en raison des conditions sanitaires qui interdisaient tout rassemblement de grande ampleur, cette réunion a pu se tenir dans d'excellentes conditions, et les adhérents ont pu se retrouver et échanger après de nombreux mois de silence.

La salle des Joinchères était bien remplie pour l'occasion, tout en respectant les gestes barrières : masque et distanciation sociale.

La nouvelle présidente, Danièle TREMBLAY a ainsi présenté un bilan 2020 bien difficile à dresser compte tenu des conditions de déroulement de la période entre confinement et déconfinement. Le trésorier a, quant à lui, présenté un bilan financier positif et un prévisionnel pour l'année à venir.

Au titre des actions mises en place en 2021, la présidente a souligné que toutes les activités reprendraient leur cours dès le mois de Septembre. Elle a ensuite présenté les actions nouvelles qui doivent se tenir dès les vacances scolaires passées ; il s'agit d'un après midi jeu de belote le 2 Décembre qui est accessible à tous les adhérents et l'ouverture de la bibliothèque dès le mois de Septembre qui permettra à toutes et à tous de s'adonner à la lecture dans tous les genres littéraires.

Certaines animations qui auraient dû se tenir soit en année 2020, soit en début d'année 2021 ont été programmées sur les derniers mois ; il s'agit du repas de printemps, devenu repas d'automne qui aura lieu le dimanche 19 septembre et la sortie culturelle à Reims qui aura lieu le jeudi 7 octobre 2021.

Le voyage en Irlande quant à lui est reporté en Juin 2022 et il reste des places pour celles et ceux qui souhaiteraient y participer.



Monsieur le Maire, présent à cette assemblée, a rappelé l'attachement de la commune au bon fonctionnement de l'association et la nécessité de la faire vivre avec les adhérents présents tout en réfléchissant au moyen d'attirer de nouvelles personnes pour permettre la pérennité de notre groupe.

Toutes les informations concernant ces activités et animations sont consultables sur le site internet du Club :

<http://clubdelavalleedusinotte.e-monsite.com>

Vous pouvez également nous contacter par mail : clubdelavalleedusinotte89@gmail.com

SEPTEMBRE ... mois de la nouveauté au Club

Après un certain temps d'inaction, le Club de la Vallée du Sinotte compte se remettre en marche.(1)

Toutes les animations devraient reprendre leur cours d'avant pandémie. Vous en serez averti dès que cela sera possible. Mais à toute rentrée il y a des changements.

Pendant ce ralentissement forcé des activités, les membres du Conseil d'administration ont concocté une nouvelle animation :

LA RONDE DES LIVRES



Il s'agit ici de vous proposer une bibliothèque associative où vous pourrez emprunter des livres de tous genres littéraires, les lire tranquillement chez vous et les rapporter pour en reprendre un autre et ainsi de suite.

Cette bibliothèque sera ouverte une fois par semaine (mercredi et samedi en alternance) ce qui vous permettra de vous y rendre en faisant vos courses à Venoy ou en allant chercher des enfants à l'école. Le calendrier définitif est en cours d'établissement. Vous pourrez le consulter sur le site internet du Club.

La Mairie met à la disposition de notre Club un local dédié à cette bibliothèque ; il sera situé à côté du cabinet des podologues, près de la mairie, de l'église et du commerce de notre bourg. Vous y trouverez des livres récents voire juste parus, des romans, romans du terroir, science-fiction, romans policiers et autres livres documentaires ou d'aventures. Vous les emprunterez pour un maximum de quatre semaines et si vous êtes un ou une lecteur(trice) assidu(e) en prendre plusieurs à la fois.

Et si vous avez, vous-même, des livres récents, format livre de bibliothèque (pas de pocket), en bon état, vous pouvez nous les proposer pour abonder un peu plus notre fonds de livre. N'hésitez pas à prendre contact avec nous par mail : clubdelavalleedusinotte89@gmail.com

Nous vous attendons nombreux et nombreuses dès l'ouverture de la bibliothèque nous confortant ainsi que cette nouvelle activité répond à une attente et un besoin dans notre village.

(1) remise en route des animations si les conditions sanitaires du moment le permettent. Actuellement nous ne pouvons que supposer qu'elles nous permettront de vous proposer nos activités.

► LES PETITS LOUPS DE VENOY

Début juin, l'association a organisé une balade en calèche sur Soleines pour le bonheur des petits mais aussi des parents et grands parents. C'était un moment très convivial qui s'est terminé pour certains par un pique-nique.

Un grand merci à l'Attelage des Anges (qui propose des balades en calèche) et à Angélique Duchêne pour cet agréable moment.

Après un été où quelques sorties ont été faites (pique-nique, parcs, Youmbao, Moulin à tan) nous reprendrons nos activités à l'association en septembre et nos échanges de courriers avec la maison de retraite de Saint-Bris. En espérant des jours plus sereins.

Rendez-vous au mois de novembre pour le repas au profit de l'association.



UNE CONVENTION DE MECENAT DE GRANDE QUALITE

Notre église Saint-Louis et Saint-Maurice a fait dernièrement l'objet d'une mise en place d'une convention de mécénat avec GROUPAMA.

S'impliquant depuis de nombreuses années dans des secteurs diversifiés en soutenant des initiatives issues de la société civile en s'engageant dans le mécénat santé et dans la lutte contre les maladies rares, en apportant une contribution dans le domaine de l'enseignement et de la recherche au service du mode agricole, Groupama s'engage également dans des projets culturels en unissant son image à des projets novateurs et généreux.

Fortement ancré dans les territoires, GROUPAMA a souhaité participer à la sauvegarde du patrimoine de la commune de Venoy et contribuer à la restauration et la mise en valeur de l'église Saint Louis et Saint Maurice.



de droite à gauche : M. Bouschon, M. Bonnefond, Mme Magalhaes.

Une convention de partenariat a donc été établie et signée par les trois parties prenantes de l'action : Monsieur Laurent Bouschon, directeur général de Groupama Paris-Val de Loire, Monsieur Christophe Bonnefond, maire de Venoy et Madame Zulmira Magalhaes, présidente de l'association Venoy-Patrimoine.

L'objectif principal de cette convention est d'apporter toute l'aide possible à l'association Venoy Patrimoine pour mobiliser des fonds en vue de financer les travaux en cours et les travaux à venir qui constitueront une deuxième tranche de ce projet.

Dans cette optique, une soirée spéciale "Mécénat" sera organisée le 23 Septembre au profit de Venoy-Patrimoine. Cette soirée aura vocation à récolter des dons auprès de personnes privées pour la restauration du bâtiment. Les signataires s'engagent à rechercher des participants et les tables, au nombre de 20, accueilleront les invités. C'est ainsi que 160 personnes pourraient participer à cette opération dont les frais d'organisation seront répartis entre les signataires de la convention.

BIENTOT UN NOUVEAU TOIT

C'est un fait... Les travaux de la toiture de notre église ont démarré.

Et nous pourrons dans peu de temps nous rendre compte que la préservation du patrimoine de Venoy est une action concrète qui aboutit à la restauration du principal monument de notre village.

Mais ceci n'est qu'un commencement ...

En effet, si notre église a un toit entièrement refait, la prochaine tranche de travaux portera sur le ravalement extérieur intégral. En même temps que le toit, la réfection du clocher sera entreprise afin de profiter des échafaudages déjà en place. Mais il reste les autres murs de l'édifice.

Et là nous avons encore besoin de vous !

Depuis plus de deux ans, vous avez soutenu nos actions en vue de récolter des fonds pour financer ces travaux et Venoy Patrimoine vous adresse un grand merci. Maintenant il faut aller plus loin, continuer nos manifestations et espérer votre soutien encore une fois.

Cet apport financier, non négligeable, sera intégralement reversé par Venoy-Patrimoine sur le dossier de restauration de l'église à la Fondation du Patrimoine, garant ainsi du bon emploi des sommes récoltées.

La première tranche, commencée depuis plusieurs semaines en est actuellement au stade de la réfection du clocher : toiture et ravalement. Une partie du toit couvrant la chapelle nord, le transept et le



chœur est déjà visible. Les tuiles que les habitants de Venoy ont pu acheter et signer vont être posées d'ici quelques temps.

Espérons que les conditions sanitaires permettront la tenue d'une telle manifestation. Rappelons également que tous les dons font l'objet d'une déduction fiscale et qu'un reçu justificatif est envoyé à réception de toute participation financière.

Voici les diverses manifestations qui auront lieu d'ici la fin de l'année et au cours desquelles vous pourrez nous rencontrer.

Lors des festivités de la Saint-Louis, les 28 et 29 août et des "Journées du Patrimoine" du 18 et 19 septembre, nous vous proposerons à la vente différents articles réalisés spécifiquement pour la rénovation de l'église. Nous vous proposerons des **magnets** pour agrémenter votre cuisine, votre porte de réfrigérateur ou tout autre support métallique, mais également des **verres** à l'effigie de notre église. Nous espérons que vous ferez bon accueil à ces objets et vous remercions déjà de vous y intéresser.



(le verre sera vendu sans le vin ...)



Une bourse aux livres, le 10 octobre 2021 à la salle des Joinchères, vous proposera soit de vendre, soit d'acheter des livres, revues, cartes postales et autres documents pour compléter éventuellement votre collection personnelle.

Un concert à l'église aura lieu le dimanche 24 octobre avec un groupe de musique icaunais que vous pourrez venir écouter.



Bien entendu toutes ces manifestations sont tributaires des conditions sanitaires du moment, mais nous avons bon espoir que, même en respectant les gestes barrières et le port du masque, nous pourrions participer à ces festivités et nous comptons sur vous pour continuer avec Venoy Patrimoine d'œuvrer pour la restauration et la sauvegarde de ce que notre commune possède : son patrimoine architectural.

Et si vous souhaitez nous aider avant de nous rencontrer lors de ces manifestations, vous pouvez soit adhérer à notre association (cotisation annuelle 10€), soit faire un don (avec déduction fiscale de 66%). D'avance un grand merci. Pour nous contacter :

Venoy – Patrimoine
1, place de la Mairie
89290 VENOY

L'Attelage des Anges
Pension / élevage / Manifestation

DUCHENE Angélique
2 rue de la voie romaine
lieu dit EGRISSELLES
89290 VENOY

TEL : 06.74.66.95.46
SIRET : 811 596 295 000 14

@ attelagedesanges@gmail.com
Page FB : Attelage des Anges

L'Attelage Des Anges, situé à Venoy, vous propose des balades en calèche au cœur de la Vallée Venoisienne et aussi dans le Vignoble Saint-Brisien. Les balades sont suivies d'une dégustation de vins dans un domaine viticole.

Un moment agréable et convivial à découvrir en famille ou entre amis.

Les Balades en Calèche sont sur réservation.

L'A.S. Venoy Football recrute

L'année se termine avec un bilan très mitigé à l'AS Venoy Football : la COVID 19 a en effet significativement limité les entraînements et les rencontres sportives. Les coachs des plus jeunes, David Lagrange et Eddy Ciglar, ont fait de leur mieux pour que les enfants puissent jouer le samedi matin et Mickael Gaudry s'est démené pour que les plus grands puissent reprendre les entraînements via une entente avec Monéteau et faire quelques rencontres amicales avec le soutien des parents.

Nous espérons que la saison 2021/2022 sera plus sereine.

L'assemblée générale de l'AS Venoy Football a eu lieu mercredi 30 juin à 18 h 30 à la salle des Joinchères pour discuter de l'avenir du club. Le club a rassemblé 63 licenciés pour la saison 2020/2021 (14 Dirigeants, 2 U15, 9 U13, 10 U11, 12 U9, 6 U7, 10 UFOLEP) ; l'effectif est en baisse par rapport à l'année précédente lié à des déménagements, la suppression de la catégorie Sénior et à la COVID-19 (baisse de 20% des licences au niveau de la ligue de Bourgogne).

Il a été décidé, dans ce contexte de double saison difficile lié à la COVID-19, d'une baisse exceptionnelle du prix de la licence pour la saison 2021/2022 : elle passera de 60 euros à 45 euros.

Cette assemblée générale a été l'occasion pour Alain Coste de faire le bilan de sa gestion du club en tant que président pendant 3 ans, de revenir sur les bons moments vécus au sein du club, notamment au contact des enfants et de leurs parents, et ceux plus difficiles notamment liés au manque de bénévoles.

Des remerciements ont été adressés à Aline et Olivier Migliorini pour leur dévouement durant ces nombreuses années à Venoy.

LE BÉNÉVOAT DEVIENT DE PLUS EN PLUS RARE, ET NOUS SOMMES TOUJOURS À LA RECHERCHE DE BRAS, DANS L'ORGANISATION DE NOS DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE NOS ÉQUIPES

VOUS ÊTES AMATEUR DE FOOTBALL...
VOUS AVEZ DU TEMPS LIBRE...

LE CLUB A BESOIN DE BÉNÉVOLES

Merci de contacter Mickael Gaudry au 06-71-84-59-93.



Le nouveau bureau a été élu avec Mickael Gaudry à la présidence du club. De nombreux bénévoles ont quitté leurs fonctions cette année au sein du bureau. Alain Coste assure les fonctions de trésorier en intérim. En l'absence de nouvelles personnes impliquées dans le club, son avenir sera remis en cause. Nous recherchons donc d'urgence pour la rentrée des bénévoles dont un trésorier. Merci de contacter Mickael Gaudry au 06-71-84-59-93.

L'ensemble de l'équipe de l'AS Venoy vous remercie pour votre soutien et vous souhaite un bel été.

Allez VENOY !

ENT. Eric GUYOU

RGE
éco
artisan
à service clientèle

MAÇONNAGE

**RÉNOVATION - MAÇONNERIE
COUVERTURE - ISOLATION
CARRELAGE - POSE DE MENUISERIE**

129, rue des Trois Soleines
89290 VENOY

Tél./Fax : 03 86 40 33 57

Amand' In Coiffure

Coiffure mixte à Domicile

Venoy & 20 km autour

06 78 37 01 29
Facebook: Amand' In Coiffure

► VENOY ANIMATIONS FESTIVITÉS

C'est le 10 Juillet que le VAF célébrait à Venoy la Fête Nationale du 14 juillet. Après un hommage émouvant rendu par le maire de la commune au SMUR et aux pompiers qui ont remarquablement réussi une intervention sur la commune, l'apéritif offert par la mairie a réuni toute l'assemblée. Des tables avaient été installées pour accueillir les nombreux visiteurs venus profiter de la buvette et du barbecue. Les files d'attente étaient longues pour la prise des tickets et la récupération des repas, mais tout s'est fait dans la bonne humeur.



C'est le Show Franck DERIVAULT, venu de Troyes, qui a brillamment animé la soirée avec son orchestre, ses chanteurs et danseuses.

A la nuit tombée, les enfants étaient invités à recevoir des lampions pour un joli défilé lumineux, avant que tous assistent au très beau feu d'artifice proposé par ARTIFI-CIEL.

Cette soirée a permis à tout le monde de se retrouver ; villageois et bénévoles ont apprécié ce moment si longtemps attendu du fait de la crise sanitaire.

Les bénévoles du VAF sont heureux que cette soirée ait

remporté un vif succès, puisque les 350 places assises prévues étaient occupées sans compter les personnes debout.

L'équipe espère, malgré les conditions difficiles, revoir le public nombreux aux prochaines manifestations.

► LES AQUARELLES

Souhaitons que des jours meilleurs s'ouvrent devant nous. Un protocole structuré nous est proposé pour la nouvelle année.

Nous n'avons plus de jauge imposée donc les groupes pourront reprendre leurs formes initiales mais le pass sanitaire sera obligatoire ainsi que la feuille de présence (cahier de rappel en cas de contamination d'une personne). Qu'est-ce que le pass sanitaire ?

- c'est un schéma vaccinal complet.
- Un test PCR ou antigénique de moins de 72 heures (donc à refaire chaque semaine).
- Un certificat de rétablissement de la Covid-19

Il serait donc utile que chacun se munisse d'une photocopie de son pass afin de le remettre à l'inscription à votre prochain cours et de son matériel personnel, essentiellement tapis de sol ou serviette.

Les aquarelles seront en mesure de reprendre les activités au pôle périscolaire à compter du lundi 6 septembre 2021, soit

- lundi de 11 à 12 heures : gymnastique d'entretien - équilibre avec Eric Mignard ;
- Mardi de 19 à 20 heures : Yoga avec Geise Colin;
- Mercredi de 14 h 15 à 15 h 15 : gymnastique d'entretien avec Aurélie Martin ;
- Vendredi de 19 h 15 à 20 h 15 : fitness avec Gaëlle Cerceuil.

Nous conserverons les tarifs habituels, soit 10 € l'adhésion et 12 €/mois pour la participation avec la possibilité d'établir 3 chèques de 58 €, 36 € et 36 € car après un essai de 1 ou 2 séances, on s'engage pour l'année.

Concernant l'activité "Remue-Méninges", la date de reprise sera communiquée ultérieurement et dépendra de la disponibilité des salles.

Vie La Joie

Restaurant
Lieu de vie
multi-commerces
multi-services

3, place de la mairie - 89290 VENOY - 03 86 32 08 47
www.vielajoie.fr



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité



VENOY



Journées européennes du patrimoine

18–19
sept 2021

Ensemble, faisons
vivre le patrimoine

- La Stèle des Fusillés
- L'église et son clocher
- Le puits de Soleine
- Le lavoir de Montallery
- Les éoliennes



PATRIMOINE POUR TOUS

www.journeesdupatrimoine.fr | #JOURNÉESDUPATRIMOINE



Levez
les yeux !

Vendredi 17 septembre
Journée dédiée aux scolaires

